

# La Région à l'aide des communes pour la gestion directe de l'eau

La Région a lancé en 2010 son Espace public régional de l'eau (Epre). Une « mission » qui accompagne les collectivités locales dans leurs démarches de reprise de l'eau et de l'assainissement en gestion directe. Après trois ans d'activité, le conseiller régional en charge de cet Epre, Gérard Piel (Front de gauche) en a dressé, hier, un premier bilan.

*Idee de départ : « L'eau distribuée en régie directe est généralement moins chère pour le consommateur que celle gérée par les délégataires privés, rappelle-t-il. L'eau est un bien commun. Ce n'est pas une marchandise, c'est un droit. On pourrait, avec une gestion publique de l'eau, respecter ce droit. »*

*Concrètement, « les communes, associations et collectivités peuvent nous solliciter comme un bureau d'études public et indépendant sur la question de la gestion de l'eau. La Région peut également leur apporter une aide*

*financière, précise Gérard Piel, en finançant jusqu'à 80 % des études selon la taille de la commune. »*

Dans le département, la ville de Valbonne a, notamment, sollicité cet accompagnement.

## Une réflexion avec les usagers

Autres champs d'actions de cet Espace public régional de l'eau : mener une réflexion sur la ressource en elle-même et y associer les usagers. « Il y a urgence à réfléchir sur la gestion de l'eau. Ce qui augmente son prix, c'est notamment sa potabilité et les traitements que cela demande. Doit-on, par exemple, continuer de rendre potable l'eau de remplissage des piscines ou l'eau d'arrosage des jardins ? Comment gérer l'eau pour les besoins agricoles ? »

Pour répondre à ces questions, l'Epre organise notamment des débats citoyens. Comme c'était le cas à Gattières, hier soir.